

Historique

Comité régional sur le transport collectif en milieu rural

Mauricie -septembre 2013

Prémices territoriales dans Des Chenaux

En 1991, la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont (CTAFCM) a obtenu la permission des municipalités et du Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'utiliser les places disponibles puisque la directive du MTQ était que nous pouvions transporter d'autres personnes à la condition qu'il n'y ait pas de coût additionnel.

En 1995, nous avons signé l'entente Agence de la Santé (autrefois la Régie de la Santé), MTQ et municipalités avec pour mandat de transporter la clientèle vers le Centre de Jour et avec la possibilité d'offrir à la population de 50 ans et plus du territoire desservi pour leurs déplacements. À l'époque, monsieur Gilles Cloutier, responsable provincial des services de transport adapté au MTQ, donnait souvent en exemple la CTAFCM pour ses innovations et respects des directives du MTQ.

2014 sera le 25^{ième} anniversaire de la CTAFCM. Tous les membres des C.A. passés et présents ont toujours travaillé dans le but d'offrir le maximum de service et de possibilité aux résidents de la MRC des Chenaux même pour les personnes non handicapées. Voir les ententes avec le CHRTR pour la radiothérapie, le traitement de dialyse, entente tripartite entre CSSS Vallée de la Batiscan, Centre d'action Bénévole de Ste-Anne-de-la-Pérade et la CTAFCM.

Prémices territoriales dans MÉKINAC

1997 : Première possibilité de transport collectif (droit légal) avec les places restantes du transport adapté dans Mékinac, exclusivement aux personnes de 60 ans et plus.

Janvier 2001 : Démarrage du service de transport collectif dans Mékinac par la Corporation de transport adapté de Mékinac (première étude soutenue par le CLD Mékinac) avec des places disponibles sur tous les circuits de transport à clientèles spécifiques (scolaire, adapté, réseau de la santé) et ce, pour toute la population.

Historique régional

Survол du déroulement des activités régionales en transport collectif depuis la première concertation à ce niveau.

Phase 1 : Mise en place de la concertation régionale (2002- à 2007)

Le Consortium de développement social de la Mauricie a rassemblé du mois de mars 2002 au mois de mars 2004, les partenaires régionaux et locaux intéressés ou impliqués dans le dossier du transport collectif en milieu rural sous l'appellation de « Comité régional sur le transport collectif en milieu rural ». Collaboration et soutien technique du Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) et de la Régie régionale santé services sociaux pour la concertation et participation d'un représentant par MRC.

En effet, le transport collectif avait été identifié comme un des moyens d'assurer le développement régional dans le *Plan de développement stratégique de la Mauricie 1999-2004*. Cette démarche s'inscrivait aussi dans la *Politique nationale de la ruralité dont* les principales orientations étaient les suivantes :

- Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales,
- assurer leur qualité de vie et renforcer leur pouvoir d'attraction,
- soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté,
- favoriser la pérennité et la revitalisation du monde rural,

et finalement, la *Stratégie nationale de développement des régions ressources* qui visait à réduire l'écart des régions ressources par rapport à l'ensemble du Québec en construisant un environnement favorable à la création d'emploi.

Objectifs du comité régional transport collectif en milieu rural (2002)

- Identifier les problématiques communes rencontrées
- Soutenir les territoires ruraux dans leur effort pour initier des projets en transport collectif (dossier déjà actif dans 4 territoires de MRC avec des concertations dans le milieu, création de comités locaux, études de besoin et de faisabilité avec le soutien du MTQ)
- Harmoniser les démarches
- Identifier les rôles et les responsabilités des partenaires locaux et régionaux.

En rassemblant, les promoteurs des projets de transport collectif des territoires, le Consortium de développement social visait à faire un état de la situation des différents projets dans chacune des MRC et à identifier et à offrir le soutien attendu du régional pour le démarrage des services. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre du développement social puisque le transport en commun avait été identifié comme étant un moyen de lutte contre la pauvreté, pour contrer l'exode rural, réduire les inégalités sociales en favorisant l'intégration sociale de toutes les personnes se situant en marge du marché du travail.

De mars 2004 à 2007 : À la suite des changements structurels régionaux, les promoteurs et personnes ressources de chacun des territoires ont maintenus des rencontres informelles afin de favoriser les échanges d'information.

En 2007, à la suite de la présentation du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du MTQ*, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie en collaboration avec le Consortium en développement social de la Mauricie ont rassemblé de nouveau les promoteurs de transports collectifs, des représentants régionaux (voir annexe) afin de travailler sur l'évaluation des besoins et l'identification des solutions à l'égard des axes interterritoriaux en transport collectif régional en Mauricie.

Phase 2 : Étude sur les besoins et solutions pour des axes de transport collectif interterritorial (2008 à 2011)

2008 - 2009 : Participation active du comité plan d'action à la réalisation de l'étude.

2010 : Réalisation de cette étude par la firme Roche-Deluc
Cette étude s'est conclue par la mise en forme et la proposition de scénarios de 9 dessertes de transport collectif interterritorial pour la Mauricie.

Octobre 2011 : à la suite du dépôt de l'étude, un comité Plan d'action avec une ressource externe se consacrent à la mise en œuvre des dessertes identifiées dans l'étude. On privilégie le démarrage du Réseau de transport de la Mauricie avec six des neuf dessertes.

Aspect unique en Mauricie fonctionnement du Réseau de transport de la Mauricie : fonctionnement avec une concertation régionale entre les acteurs territoriaux et la collaboration de la CRÉ et du Consortium mais sans création d'un organisme régional.

Phase 3 : Projet pilote de 6 dessertes interterritoriales (2011 jusqu'à la fin 2013)

2011 – mars 2013 : Le projet pilote consiste à la mise en place de 6 dessertes interterritoriales régulières (matin et soir pour l'ensemble de la population et pouvant répondre aux besoins spécifiques de formations, études post-secondaires et emploi à l'exception du Haut St-Maurice le vendredi et dimanche soir) en transport collectif sur son territoire, soit maximiser les services des corporations en transport collectif afin de développer le transport interterritorial en vue d'offrir le meilleur service possible à la population des territoires tout en évitant les doubléments de services en utilisant, de façon optimale, les ressources disponibles et en assurant la viabilité et la pérennité des systèmes de transport actuels dans chacun des territoires de la Mauricie. Le projet est

3

géré à partir des corporations de transport collectif et reçoit l'appui du Fonds de développement régional (FDR), du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et du MTQ-Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du MTQ. Le projet offre des dessertes des territoires vers les grands centres urbains, ce qui ne représente pas une réelle mobilité régionale à ce moment. Poursuite des travaux de la concertation régionale et entre les territoires.

Les dessertes :

- Louiseville/Trois-Rivières
- St-Tite/Shawinigan
- St-Adelphe/St-Stanislas/St-Séverin
- St-Maurice/Trois-Rivières
- La Tuque/Shawinigan/Trois-Rivières
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel/Shawinigan/Trois-Rivières
- Trois-Rivières/Shawinigan/Notre-Dame-du-Mont-Carmel (7^e nouvelle desserte ajoutée en 2013)

Avril 2013 à décembre 2013 : continuité du projet pilote avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) régional et le MTQ.

Phase 4 : Recherche de pérennité dans un contexte de mouvance

2013-2014 : Travaux pour la consolidation et pérennisation du Réseau de transport de la Mauricie. Aussi, afin de travailler à la pérennité du projet, le comité plan d'action – Transport collectif est proactif afin de trouver une solution pour le financement à moyen terme et travailler en ce sens. La prochaine étape consiste à définir un plan d'action concret pour la recherche de financement. Différentes avenues, autres que les programmes du MTQ et de la CRÉ, sont déjà envisagées et seront explorées par le chargé de projet que le comité engagera bientôt. Les membres du comité ont déjà émis plusieurs idées (Fonds vert, Desjardins...). De plus, de façon plus concrète, pour le projet de 2013, un premier pas est fait en vue de la pérennisation du projet puisque les corporations investissent, entre autres, en répartition, administration et promotion, ce qui n'était pas le cas lors des deux premières années du projet pilote.

L'année 2014 sera marquée par plusieurs changements qui affecteront les actions du comité plan d'action – Transport collectif. Au nombre, notons que suite à l'élection d'avril, la révision des programmes débute dont la Stratégie nationale de mobilité durable qui venait d'être lancée et la disparition de différentes structures et de partenaires. Le Réseau de transport n'est plus officiellement supporté par la CRÉ de la Mauricie (et le MTQ). La concertation est plus difficile entre les partenaires en raison

d'une vision différente du développement du transport collectif régional. Dans ce contexte de grande mouvance, un repositionnement est à prévoir afin de répondre aux différents enjeux du transport collectif interterritorial en Mauricie.